

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

sur la Résolution Séverine Evéquo et consorts - Diversité des supports médias : pour un accès à l'information pour toutes et tous grâce au papier (18_RES_015)

Rappel de l'intervention parlementaire

Parce que le sort de la presse préoccupe le monde politique vaudois, le Grand Conseil a largement soutenu l'idée d'un soutien indirect aux médias romands, le mardi 27 mars dernier, en acceptant le préavis du Conseil d'Etat sur l'initiative législative Marc-Olivier Buffat (335) et en prenant partiellement en considération le postulat Valérie Induni (17_POS_238) en le renvoyant au Conseil d'Etat. « Importance d'une presse fiable et vivante », « caractère sinistré du paysage médiatique en Suisse romande », « attachement à un journalisme de qualité et de proximité ». Nombreuses et nombreux étaient les députés-e-s à exprimer leur inquiétude au micro. Parmi les pistes évoquées : un soutien à la distribution, un soutien à la formation des journalistes ou encore la création de synergies entre la Feuille des avis officiels (FAO) et la presse quotidienne. De l'avis général, il n'est pas envisageable de soutenir des grands groupes ne cherchant que le rendement. (Source Agence télégraphique suisse (ATS).)

Le 6 juin 2018, la disparition de la version imprimée du quotidien romand Le Matin a été annoncée, impliquant la suppression de 41 postes et la fin abrupte d'une offre d'information permettant à l'ensemble de la population romande de s'informer par une voie imprimée et donc accessible et universelle.

Le Conseil d'Etat est certes actif sur la question au vu des démarches de discussion entamées auprès de Tamedia par Mme la Présidente du Conseil d'Etat Nuria Gorrite. Toutefois, le Grand Conseil souhaite réitérer son soutien aux médias et en particulier à la diversité des supports dont le papier rendant l'information accessible à toutes et tous en particulier à celles et ceux ne bénéficiant d'internet, en votant la résolution suivante :

« Le Grand Conseil souhaite que le Conseil d'Etat :

- encourage vivement Tamedia à revenir sur sa volonté actuelle de supprimer la version papier du Matin afin de réserver son propre savoir-faire — métiers — et ses collaborateurs et collaboratrices ;*
- établisse au plus vite une réponse au postulat Valérie Induni (18_POS_238) et mette en œuvre les mesures de soutien aux médias votées par notre parlement le 27 mars 2018 — préavis du Conseil d'Etat sur l'initiative Marc-Olivier Buffat (335) ;*
- établisse des mesures pour maintenir l'accessibilité, la diversité, la qualité et la fiabilité de l'information dans les médias et garantisse une diversité de supports dont la presse imprimée, pour que l'ensemble de la population, y compris les personnes n'ayant pas accès à internet, puisse accéder à l'information de façon équitable. »*

Réponse du Conseil d'Etat

Dans un contexte où la diminution de la quantité et de la diversité des médias, et donc des contenus, est devenue incontestable, le Conseil d'Etat a exprimé à maintes reprises, et continuera à le faire, un souci constant du maintien de la diversité et de la pluralité de la presse en Suisse romande et dans le canton de Vaud en particulier, sous toutes ses formes. C'est dans ce cadre que le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil un plan d'actions en faveur de la diversité des médias vaudois évalué à 6,2 millions de francs sur cinq ans, que ce dernier a adopté le 9 mars 2021. Les mesures sont détaillées dans l'EMPD instituant des mesures de soutien à la diversité des médias et Rapport sur le postulat Valérie Induni et consorts – Pour un vrai soutien à la presse et aux médias (17_POS_238), auquel le Conseil d'Etat se permet de renvoyer. Ce document répond aux attentes exprimées par Madame la députée Evéquoz dans sa résolution.

Au surplus, concernant la disparition de la version imprimée du *Matin* semaine, le Conseil d'Etat rappelle qu'il a sollicité une rencontre avec la direction du groupe de presse Tamedia pour discuter des motifs de cette annonce. S'en sont suivis des travaux de médiation, rompus unilatéralement par ce dernier en juillet 2019. Le Gouvernement vaudois n'a pu que se désoler de cette situation. L'intervention étatique a été détaillée dans la réponse à l'interpellation Jessica Jaccoud et consorts - Les 41 du *Matin* - à quand un plan social responsable ? (18_INT_262), qui rappelle le déroulement de ce dossier et apporter un éclairage factuel sur les différentes étapes intervenues.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 21 février 2024.

La présidente :

C. Luisier Brodard

Le chancelier a.i. :

F. Vodoz